

COMMUNE DE GENAS (RHÔNE) - ANNÉE 2025
DÉCISION DU MAIRE n° 2025- 026

OBJET : Attribution du marché 2025-12- Marché de travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées – Chemin de la Grange

Nomenclature : 1.7.7

LE MAIRE DE GENAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-9-1 ;

Vu la délibération n°2020.03.02 du 02 juin 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres en matière de travaux, fournitures et de services (y compris les marchés de prestations intellectuelles) dont le montant est inférieur à 600 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable mise en œuvre au titre de l'article R. 2122-9-1 du code de la commande publique.

Vu l'offre reçue par le groupement SADE CGTH- EHP ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché 2025-12- Marché de travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées – Chemin de la Grange au groupement suivant :

SADE CGTH (mandataire)

43, rue Pierre Dupont
BP12
69741 GENAS

EHTP SAS

29/31 rue des tâches
69800 SAINT-PRIEST

COMMUNE DE GENAS (RHÔNE) - ANNÉE 2025
DÉCISION DU MAIRE n° 2025- 026

Pour un montant de **98 450 € HT** (118 140 € TTC).

Article 2 : Monsieur le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil municipal

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Fait à Genas, le 10 septembre 2025

Daniel VALÉRO



Maire de Genas
Vice-président du Département du Rhône
Président de la CCEL